



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 14187

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de lui indiquer si le Gouvernement envisage de développer les services gériatriques, aujourd'hui insuffisants en quantité et en capacités, afin de répondre efficacement aux nouvelles pathologies du grand âge.

Texte de la réponse

Le vieillissement inéluctable de la population nécessite l'adaptation de l'hôpital aux patients gériatriques. Or, du fait de leur polyopathie et des risques de dépendance et de décompensation, les personnes âgées requièrent une prise en charge spécifique qui doit être assurée par des équipes pluridisciplinaires formées à la gériatrie. Afin de répondre à cette exigence de qualité et de permettre la fluidité du parcours de prise en charge des patients gériatriques, les pouvoirs publics ont, depuis plusieurs années, recommandé aux agences régionales de l'hospitalisation (ARH) de veiller à la structuration de véritables filières gériatriques. Cette recommandation de structuration du territoire est prévue dans la circulaire du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques. Par ailleurs, le plan Solidarité grand âge (2007-2011) finance à hauteur de 316 millions d'euros les mesures prévues dans le plan : développement des services de court séjour, de soins de suite et réadaptation gériatriques, des hôpitaux de jour et des consultations gériatriques afin de parvenir à un maillage satisfaisant du territoire. Les ratios cibles d'équipement préconisés dans le plan Solidarité grand âge pour le court séjour gériatrique et les services de soins de suite et de réadaptation gériatriques sont aujourd'hui atteints, voire dépassés, même s'il subsiste encore des disparités entre les régions. La réforme des unités de soins de longue durée, pour laquelle est prévu un financement de 180 millions d'euros de 2008 à 2010, vise à renforcer la prise en charge hospitalière des personnes âgées accueillies dans les unités de soins de longue durée. Le plan Alzheimer 3 (2008-2012) a prévu un financement de 200 millions d'euros pour la partie sanitaire ; il contribue à apporter une réponse à cette pathologie du vieillissement, trente-huit nouvelles consultations mémoire, trois centres de mémoire de ressources et de recherche seront notamment créés et les moyens des consultations mémoire à forte activité seront augmentés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14187

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 140

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6703